



Droit de la mere sur son enfant

Par **OGLANNA**, le **20/04/2009** à **18:03**

Bonjour, rn je suis enceinte et je ne m'antenn pas du tout avec le pere nous ne sommes pas marie ni pacse et nous n'habitons pas ensemble je vien de declarer ma grossesse en mairie et j'aimerais savoir quels sont mes droits et quels seront les siens a la naissance de l'enfant ??? eceke je pourrai l'assister dans ses déplacements ou eceke je vais devoir le laisser partir avec merci de m'aider et de m'indiquer les démarches à suivre encorça merci rnrn **OGLANNA**

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **18:15**

Bonjour, rnrn Déjà, tout dépend si ce monsieur reconnaîtra l'enfant. rn Si c'est le cas, lorsque l'enfant sera né, vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire. rnrn Cordialement.